

Pour information

Cette enquête sera présentée pour examen en avis d'opportunité à la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 30 mai.

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

1. Service producteur

Insee (département Système statistique d'entreprises)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le règlement européen sur la structure et l'activité des filiales résidentes de groupe étranger (règlement Fats) est en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Dans le cadre de ce règlement sont prévues différentes enquêtes-pilotes visant à évaluer la faisabilité, pour les États-membres, de la collecte de certaines données, afin de transmettre ensuite à Eurostat les statistiques qui en seraient déduites.

Les échanges extérieurs des filiales françaises de groupes étrangers (volet Inward du règlement Fats) sont parmi les variables soumises à ces enquêtes-pilotes. L'Insee a fait part à Eurostat de sa volonté de mener en France une étude de faisabilité sur ce thème ; l'enquête pilote qui fait l'objet de cette demande d'avis d'opportunité s'inscrit dans le cadre de ce projet.

Cette enquête devra conduire à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers (pour tous les secteurs d'activité), et cela conformément aux spécifications du règlement. Cette enquête-pilote permettra surtout de tester la capacité des entreprises à procéder à cette estimation dans des conditions qui permettront d'obtenir des résultats fiables. Sera en outre examinée la cohérence de ces statistiques avec les données de cadrage sur les échanges extérieurs disponibles par ailleurs (données d'échanges de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Balance des paiements).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire - Convention entre l'Insee et Eurostat. Les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux comme en témoigne l'intérêt suscité, en son temps, par l'enquête « Échanges internationaux intra-groupes » de 1999 réalisée par le Sessi, sur le seul champ des produits industriels. Cette enquête est la dernière à avoir permis de recueillir une information analogue à celle ici recherchée, mais par un dispositif plus coûteux et ne couvrant pas les échanges de services.

5. Principaux thèmes abordés

Pour l'ensemble des filiales résidentes (tous secteurs d'activité) contrôlées par un groupe étranger, mesure des échanges extérieurs intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part, et cela, en distinguant les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne, et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

« Enquête-pilote », menée dans le cadre d'une convention passée entre l'Insee et Eurostat. Elle conduira à une première estimation des flux d'échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers. Elle mettra également en évidence les éventuelles difficultés de la collecte et permettra d'évaluer la qualité de l'information obtenue. Par définition de l'objet de cette « enquête-pilote », il n'existe pas d'autre dispositif permettant de recueillir cette information.

7. Bases de sondage

Fichier Lifi-Suse pour le tirage des entreprises appartenant au champ dit ICS (industrie, commerce, services), complété, si possible, par le fichier individuel de la Balance des paiements (sur les échanges de services), pour procéder au tirage des entreprises effectuant des échanges internationaux de services.

8. Unités enquêtées

Champ :

toutes les filiales résidentes (ensemble des secteurs d'activité) sous contrôle d'un groupe étranger et ayant une activité sur les marchés internationaux. Faute de pouvoir interroger directement des têtes de groupe (situées à l'étranger), les unités enquêtées seront directement les filiales situées en France.

Échantillon :

3 000 entreprises environ, représentatives de l'ensemble de la population concernée (filiales résidentes de groupes étrangers ayant une activité sur les marchés internationaux), ventilées selon le pays de la tête de groupe et le secteur d'activité des filiales.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle expérimentale, effectuée sur l'exercice 2006, à la fin de l'année 2007.

Maîtrise d'ouvrage : Insee (département « Système statistique d'entreprises »).

Maîtrise d'œuvre : société sous-traitante, qui sera désignée dans le cadre d'un marché public à la suite d'un appel d'offres.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps que l'unité interrogée devra consacrer à la réponse au questionnaire semble très variable. Selon toute vraisemblance, pour un bon nombre d'entreprises, la réponse sera quasiment immédiate, notamment pour celles qui n'échangent qu'au sein de leur groupe ou inversement. Pour d'autres entreprises, un travail de réconciliation sera nécessaire pour mettre en cohérence les données communiquées à la Direction générale des douanes et des droits indirects, et les données financières permettant de repérer les flux intra-groupe.

11. Comité de concertation :

Un comité de concertation sera créé. On envisage a priori les organismes suivants : Banque de France, et notamment Balance des paiements, Agence française pour les investissements internationaux, CEPIL, services statistiques du ministère de l'industrie (Sessi) et du ministère de l'équipement (SESP), MEDEF, département des comptes nationaux de l'INSEE.

Il est prévu de ne réunir ce comité qu'une seule fois, d'importants travaux de préparation ayant été menés en préalable à cette enquête. Ces travaux ont pris la forme d'entretiens directs avec une vingtaine d'entreprises. Le but de ces interviews était d'apprécier la capacité des entreprises à évaluer les échanges intra-groupe, de pointer les difficultés qu'elles pourraient éventuellement rencontrer et d'envisager des méthodes de chiffrage possibles.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Premiers résultats attendus pour la mi-2008.

Remise de ces résultats et d'un rapport méthodologique à Eurostat pour le 30 septembre 2008.